

DÉCLARATION FINALE DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES ONG SUR LES MINES TERRESTRES VERS UNE AFRIQUE DU SUD SANS MINES

**Maputo, Mozambique
Du 25 au 28 février 1997**

À la mémoire des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui perdent la vie à cause des mines ou sont mutilés chaque année,

Devant le courage et la détermination des démineurs humanitaires qui risquent leur vie chaque jour pour supprimer ces armes meurtrières enfouies dans le sol, la déclaration suivante a été publiée au nom des participants à la Quatrième Conférence internationale des ONG sur les mines terrestres, rassemblant plus de 450 délégués de 60 pays, qui s'est déroulée à Maputo, au Mozambique :

Reconnaissant le besoin urgent d'interdire complètement les mines terrestres dans le monde entier et de mettre en oeuvre des programmes beaucoup plus vastes de déminage et d'aide aux victimes,

Conscients qu'une interdiction totale s'appuie sur trois piliers : un traité d'interdiction internationale, le déminage humanitaire et l'aide aux victimes,

Reconnaissant l'importance particulière de l'année en cours puisque la communauté internationale s'achemine vers la signature d'une convention d'interdiction totale à Ottawa, au Canada, en décembre 1997,

Convaincus que le processus d'Ottawa est l'expression la plus claire de la volonté de la communauté internationale, exprimée dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies du 10 décembre 1996, qui prie instamment la communauté internationale de s'employer à conclure « dès que possible » un traité d'interdiction totale et qui précise que d'autres instances de négociation, telles que la Conférence sur le désarmement, n'accompliront pas cette volonté à point nommé,

Se félicitant de l'initiative prise par le gouvernement de l'Autriche de rédiger un projet de traité d'interdiction et de convoquer la première rencontre internationale en février cette année, au cours de laquelle les participants discuteront des éléments contenus dans un traité détaillé visant l'interdiction des mines antipersonnel,

Se félicitant du rôle important joué par les gouvernements de la Belgique et de la Norvège dans le cadre du processus d'Ottawa en accueillant des séances de négociation du traité en juin et en septembre cette année,

Appréciant les travaux préparatoires de la présente conférence réalisés par le comité régional de direction et la Campagne internationale contre les mines terrestres du Mozambique,

Soulignant le lancement de nouvelles campagnes d'interdiction de mines en Angola, au Kenya, en Somalie, en Zambie et au Zimbabwe préalablement à la présente conférence,

Soulignant le séminaire organisé avant la conférence par les campagnes de l'hémisphère sud, qui a connu un franc succès, et se félicitant des recommandations des pays de l'hémisphère sud selon lesquelles il y a lieu de déployer des efforts cohérents pour que soient incluses les campagnes du Sud dans les réunions de planification de la CIMT,

Se félicitant de l'annonce faite avant la conférence par le gouvernement d'Afrique du Sud, où celui-ci affirme son intention d'interdire l'utilisation, la production, la mise au point, le commerce et l'entreposage de mines terrestres antipersonnel,

Appréciant l'ouverture de la conférence par le président du Mozambique, M. Joaquim Chissano, comme une expression claire de l'engagement de son gouvernement d'interdire totalement les mines terrestres antipersonnel,

Se félicitant de l'annonce faite durant la conférence par le gouvernement du Mozambique, où celui-ci affirme son intention d'interdire l'utilisation, la production et le commerce des mines terrestres antipersonnel,

Se félicitant de la présence à la conférence d'un grand nombre de représentants des régions et d'autres gouvernements,

Appréciant le soutien important accordé à la conférence par ses parrains et donateurs,

Conscients de l'adhésion générale à la conférence des dirigeants politiques, religieux et sociaux du monde entier,

Conscients que la conférence a attiré toute l'attention des régions et de la communauté internationale sur la crise engendrée par les mines terrestres,

Les participants à la Quatrième Conférence internationale des ONG sur les mines terrestres enjoignent à tous les gouvernements de prendre les mesures suivantes :

S'engager publiquement à respecter l'objectif de signer un traité international d'interdiction de toutes les mines antipersonnel en décembre 1997;

Participer activement, en 1997, au processus menant à la négociation d'un traité simple, clair et non ambigu qui interdit toutes les mines terrestres antipersonnel et non seulement les armes conçues « principalement » ou adaptées pour exploser en présence, à proximité ou au contact d'une personne;

Ouvrir toutes les rencontres qui s'inscrivent dans le processus d'Ottawa aux délégués de la CIMT et, en outre, inviter les représentants des ONG à faire partie des délégations gouvernementales

participant à ces rencontres;

Prendre des mesures unilatérales et régionales en vue de bannir les mines antipersonnel et de poursuivre le mouvement vers la signature de la Convention d'Ottawa;

Pour la Communauté de développement de l'Afrique australe (la CDAA), prendre les mesures nécessaires afin de supprimer toutes les mines de son territoire;

En Afrique, mettre en oeuvre les résolutions adoptées par l'OUA exhortant les pays de tout le continent africain à interdire les mines terrestres antipersonnel sur leur territoire, au moyen de tribunes appropriées comme la rencontre de l'OUA sur les mines terrestres qui se tiendra en Afrique du Sud en mai et le sommet de l'OUA au Zimbabwe en juin;

Pour les pays touchés par les mines, suivre l'exemple du Mozambique et prendre des mesures unilatérales visant à interdire les mines terrestres antipersonnel;

Accroître notablement les ressources affectées au déminage dans tous les pays contaminés, particulièrement les nations ou régions qui ont interdit les mines antipersonnel afin d'encourager d'autres pays à faire de même;

Accroître notablement les ressources affectées à l'aide aux victimes dans les pays contaminés;

Pour les pays qui ont produit et fourni des mines, accepter leur responsabilité et contribuer aux programmes de déminage et d'aide aux victimes;

et

Pour les gouvernements des pays contaminés, mettre au point et appliquer des politiques nationales de déminage qui sont transparentes et tiennent compte des besoins de tous les membres de la société;

Pour les membres de la CIMT :

Soumettre la présente déclaration à leur gouvernement, lors des rencontres régionales ou continentales comme les sommets de la CDAA et de l'OUA;

Exhorter les gouvernements à participer au processus d'Ottawa et à signer le traité d'interdiction en décembre 1997;

Participer aux conférences préparatoires de Bruxelles, en juin, d'Oslo, en septembre, et d'Ottawa, en décembre;

Étendre les réseaux et les communications entre les campagnes au sein des pays de l'hémisphère sud et des régions;

Prendre l'initiative d'aider à générer et à soutenir de nouvelles campagnes et des projets appuyant

les objectifs d'interdiction dans leur région;

Élargir la participation de la société civile aux campagnes nationales en incluant des organisations comme les associations d'étudiants, les syndicats, les groupes de femmes, les groupes professionnels, les défenseurs des droits des handicapés et d'autres associations qui ne participent pas encore activement à la campagne;

Déployer des efforts spécifiques en vue d'habiliter les survivants des mines terrestres à participer activement aux campagnes nationales et à se prononcer en faveur de l'interdiction dans les tribunes internationales;

Mettre un accent particulier sur l'habilitation des survivants des mines terrestres;

Étendre les réseaux et les communications entre les campagnes au sein des pays des hémisphères nord et sud puis prendre des mesures afin que les campagnes du Sud participent intégralement au processus d'Ottawa;

Encourager les campagnes nationales et les ONG à documenter les répercussions socio-économiques des mines terrestres antipersonnel sur leur société dans le but de compiler des informations critiques destinées à sensibiliser la population puis de soutenir les efforts de promotion de la CIMT envers le déminage et l'aide aux victimes;

Commencer à élaborer une stratégie et à planifier les travaux des campagnes après la signature d'un traité d'interdiction complète à Ottawa en décembre 1997 afin de lui donner un caractère universel et de faire en sorte que les mines sont complètement éliminées de la surface de la terre et que les victimes des mines obtiennent une aide suffisante pour réintégrer la société.